



Informations de rentrée –Ecole Sainte Famille

Kenitra, le 4 septembre 2020.

Chers parents,

Vous êtes très nombreux à avoir choisi de nous confier vos enfants pour cette rentrée exceptionnelle, non pas sans inquiétude. Nous vous en remercions et nous nous en réjouissons. Pour que tout se passe pour le mieux, nous avons mis en place un protocole strict qui doit être suivi par **tout le monde**.

D'avance merci de nous aider à protéger les enfants et les adultes qui les entourent et qui les aident à grandir.

Les règles sont strictes et contraignantes et nous veillerons à ce qu'elles soient suivies... POUR LA SANTÉ DE TOUS !!!

L'ECAM a privilégié l'enseignement en présentiel pour cette rentrée toute particulière, particulièrement pour les préscolaires ; les maîtresses de la Sainte Famille proposeront quelques activités à distance pour les jours où les enfants ne sont pas en classe.

Compte tenu de la situation, toutes les écoles de Don Bosco fonctionneront sur le même principe : **par demi-classe et en présentiel un jour sur deux du lundi au samedi, pour permettre une organisation équitable entre tous les élèves (3 fois en présence à l'école par semaine), et en horaire continu pour éviter les allers-venues.**

Nous reprendrons un rythme normal, du lundi au vendredi dès que la situation sanitaire le permettra.

Le règlement intérieur de l'école Sainte Famille reste valable (goûter, tenue, question financière, droit à l'image...), sauf modifications apportées par ce présent document comme les horaires.

Attention : pas de cantine, pas de garderie.

Pas d'activité parascolaire pour l'instant.

➤ **Organisation de la rentrée : entre le mardi 8 et le vendredi 11 septembre.**

Un groupe a été attribué à votre enfant (exemple MSA-G1 : moyenne section A, groupe 1).

Vous devez regarder la date de rentrée et l'emploi du temps en fonction de ce groupe dans le document PDF –organisation de la rentrée.

La classe commencera normalement à partir du lundi 14 pour les enfants du groupe 1 // le mardi 15 pour les enfants du groupe 2.

Attention !!!

Le jour de la rentrée, un seul parent par enfant sera autorisé à entrer dans l'école, et seul l'enfant dont c'est la rentrée sera autorisé à entrer.

Merci de vous organiser.

Après, les parents ne rentreront plus dans l'établissement (excepté pour les RDV avec le secrétariat ou la direction)

➤ **Le matériel à apporter le jour de la rentrée /le premier jour de classe et les documents administratifs :**

Les fournitures sont fournies par l'école ; néanmoins, nous vous demandons de rapporter, par enfant :

- -un tablier bleu ou rose (voir Règlement intérieur)
- -une trousse à crayons - vide : pour éviter que les enfants mélangent leur matériel.
- -une boîte de mouchoirs.



- -une tenue de rechange marquée aux nom et prénom de votre enfant en cas d'accident. La tenue restera à l'école.
- -une petite serviette de toilette.
- -photos d'identité (nom et prénom de l'enfant au dos) :
 - Petite Section → 5 photos
 - Moyenne Section → 6 photos
 - Grande Section → 4 photos
- -photocopie du carnet de vaccination de votre enfant à jour.
- -**Attention** : les enfants ne portent pas de masque dans l'école et n'utilisent pas le gel hydroalcoolique tout seul. Merci de ne pas leur en donner.

➤ **Horaire continu : le goûter**

Pour tous les jours de présence à l'école :

Compte tenu des nouveaux horaires et de la journée en continu, il est impératif que votre enfant prenne un **petit déjeuner copieux avant d'arriver à l'école.**

Prévoyez **deux goûters simples mais copieux**(un **goûter**–voir les recommandations des maîtresses dans le règlement intérieur de l'école - et un **sandwich** pour la collation de fin de matinée par exemple) pour que votre enfant ait de l'énergie jusqu'en début d'après-midi.

➤ **Horaires et emploi du temps : voir les emplois du temps en document annexe.**

➤ **Entrée et sortie dans l'école :**

Le matin et à la fin de la classe : il est obligatoire de respecter les nouveaux horaires.

Le matin, les parents confient leur enfant à sa maîtresse au portail. **Ils ne rentrent pas dans l'établissement.**

Attention à respecter l'entrée attribuée à la classe de votre enfant : hall ou portail vert.

Un seul des deux parents accompagne son enfant à la porte pour éviter de multiplier le nombre d'adultes devant l'établissement.

S'il y a plusieurs frères et sœurs scolarisés dans l'école, le parent est prié d'attendre à l'écart avec l'autre enfant.

La maîtresse prend la température de votre enfant : si l'enfant a de la fièvre (>37.5° C), il ne peut pas rentrer dans l'école.

Merci de ne pas mettre votre enfant à l'école s'il est malade. Voir consignes de santé.

Attention→ Pour la sortie, et par mesure de sécurité en ce début d'année, vous aurez **une carte avec la photo et l'identité de votre enfant ; vous devrez **montrer cette carte pour pouvoir récupérer votre enfant.****

Valable pour les groupes 1 et 2, tous les jours de la semaine, pour les entrées et sorties

Heure d'arrivée et d'entrée dans l'école	Heure de sortie de l'école		Entrée par le hall (escaliers)	Entrée par le portail vert
	Du lundi au jeudi	Vendredi et samedi		
8h10	13 h 40	10 h 40	MS A	GS C
8h20	13 h 50	10 h 50	MS C	GS A
8h30	14 h	11 h	MS B	GS D
8h40	14 h 10	11 h 10	MS D	GS B
8h50	13 h	11 h 50	Petite section	



➤ Consignes relatives à l'organisation de l'école et à la protection des enfants et des adultes.

En tant que parent(s) ou tuteur de l'enfant, vous vous engagez à :

- rester à l'extérieur de l'établissement (-excepté le jour de la rentrée de votre enfant, un parent autorisé à rentrer avec l'enfant) et à déposer et récupérer votre enfant à la porte qui vous a été indiquée.
- à communiquer avec la maîtresse par le cahier de correspondance/ à téléphoner au secrétariat pour prendre RDV avec la direction ou la secrétaire. **Il est désormais impossible d'entrer au secrétariat sans rendez-vous.**
- à suivre les consignes sanitaires de distanciation sociale : rester à distance des autres parents à l'entrée et à la sortie de l'école.
- à respecter scrupuleusement les horaires (tout retard serait préjudiciable pour l'organisation de toute l'école et la protection des autres enfants), à arriver à l'heure et à venir chercher votre enfant à l'heure.
- à ne pas chercher à rentrer dans l'école sans RDV.
- à porter correctement et en toute circonstance votre masque (nez et bouche) aux abords de l'école et dans l'établissement.

De son côté l'école s'engage à tout faire pour protéger vos enfants : entre autres, elle met en place➔

- classe à effectifs réduits, et une présence en alternance.
- horaires décalés pour éviter les mélanges de groupes et de parents aux abords de l'école.
- emploi du temps en continu pour éviter les allers-venues.
- sanitaires, cour de récréation, divisés en deux pour éviter les mélanges entre groupes.
- hygiène des mains : désinfection et lavages réguliers dans la journée.
- nettoyage et désinfection des sanitaires plusieurs fois dans la journée.
- nettoyage et désinfection des locaux, du mobilier, des jeux entre chaque groupe.
- aération des locaux.
- port du masque obligatoire de tout adulte dans l'école.
- respect des distances en classe.
- à vous prévenir immédiatement si votre enfant montrait des signes de maladie, à l'isoler des autres enfants.

➤ Consignes relatives en cas de possible infection :

En tant que parent(s) ou tuteur de l'enfant, vous vous engagez à :

- à ne pas mettre votre enfant à l'école s'il est malade (rhume, angine, maux de ventre...), et particulièrement s'il présente à la maison un symptôme du virus vous devez consulter immédiatement un médecin, suivre son avis et nous en informer immédiatement.
- à garder votre enfant à la maison et à consulter immédiatement un médecin/ suivre les consignes des autorités si l'enfant ou un autre membre de la famille proche a été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19, si vous attendez le résultat de tests pour l'enfant ou la famille.
- à suivre les consignes des autorités le cas échéant (confinement de la famille par exemple).
- à suivre les mesures de confinement et de quatorzaine si un membre de la famille proche est/ a été récemment malade du Covid.
- à prévenir immédiatement la direction dans tous ces cas exposés.
- à venir à l'école immédiatement si votre enfant présente un symptôme de la COVID-19, et à nous autoriser à prévenir le 141. L'école et les parents s'engagent à suivre toutes les dispositions prises par le corps médical et les autorités dans la lutte contre la pandémie.